



PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ISLET, TENUE LE 3 AOÛT 2026 AU 284, BOULEVARD, L'ISLET

Membres du conseil présents

M. Germain Pelletier, Mme Josette-Emilie Boutin, M. Dave Bernier, M. Éric St-Laurent, M. Pascal Bernier, M. André Blanchet et M. Simon Beaudoin.

Membre du conseil absent

Aucun.

Tous formant quorum sous la présidence de M. Germain Pelletier, maire.

M. Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier, agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE

1. Mot de bienvenue à l'assemblée

La séance débute à 19 h 30 avec le mot de bienvenue de M. Germain Pelletier. Ce dernier mentionne que la séance est enregistrée.

ORDRE DU JOUR ET PROCÈS-VERBAUX

2. Adoption de l'ordre du jour – 3 août 2026

ATTENDU QUE des copies dudit ordre du jour sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit ordre du jour, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

171-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit ordre du jour.

3. Adoption du procès-verbal – 6 juillet 2026

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;

ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

172-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

4. Adoption du procès-verbal – 9 juillet 2026 (extraordinaire)

ATTENDU QUE des copies dudit procès-verbal sont disponibles pour l'assemblée;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit procès-verbal, qu'ils en ont pris connaissance et renoncent donc à sa lecture lors de la présente séance;



ATTENDU QU'aucune modification n'est apportée au procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

173-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet adopte ledit procès-verbal.

CORRESPONDANCES ET COMITÉS

5. Correspondances diverses

La Municipalité n'a reçu aucune correspondance.

6. Rapport des comités

Aucun rapport des comités n'est effectué.

PRÉSENTATION DES COMPTES

7. Dépôt des deux états financiers comparatifs – juillet 2026

Les deux états financiers comparatifs du mois sont déposés.

8. Liste des déboursés approuvés par le conseil ou effectués par délégation – juillet 2026

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie des déboursés du mois et qu'ils en ont pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

174-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet approuve la liste des déboursés autorisés par le conseil ou effectués par délégation pour un montant total de 335 170,50 \$.

DÉPENSES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDIT

9. Autorisation d'acquisition de chaises de bureau pour l'hôtel de ville

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'acquisition de chaises de bureau pour l'hôtel de ville, dans le but de rendre les postes de travail plus ergonomiques;

ATTENDU QU'une ergonome a pris connaissance de six postes de travail et que celle-ci a procédé à des recommandations de modèles de chaises à acquérir;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de *Mobilier de bureau MBH inc.* pour la somme de 5 166,83 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

175-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'acquisition de six chaises de bureau pour l'hôtel de ville à la compagnie *Mobilier de bureau MBH inc.*, pour la somme de 5 166,83 \$ plus taxes, incluant les frais de livraison et d'assemblage;

QUE la facture sera payée à même le surplus non affecté.

10. Acceptation de l'offre de services pour la conception de panneaux patrimoniaux pour le 350^e de L'Islet

M. Pascal Bernier, conseiller, déclare ses intérêts, puis se retire des discussions et de la prise de décision pour ce point.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la conception de 9 panneaux patrimoniaux pour les festivités du 350^e de L'Islet;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de *Kuizin* pour la somme de 20 400 \$ plus taxes, pour le design de panneaux patrimoniaux d'environ 36 x 60 pouces, incluant le développement de la grille graphique de la famille de panneaux, la déclinaison des panneaux et la coordination technique avec l'imprimeur (frais d'impression non inclus);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

176-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise la conception de 9 panneaux patrimoniaux pour le 350^e de L'Islet avec la compagnie *Kuizin* pour la somme de 20 400 \$ plus taxes.

11. Autorisation d'acquisition d'une pompe pour le poste de pompage 2 (PP2)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à l'acquisition d'une pompe Flygt pour le poste de pompage 2 (ci-après appelé « PP2 »);

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de *Xylem Canada* pour la somme de 69 252,35 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

177-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise l'acquisition d'une pompe pour le PP2 à la compagnie *Xylem Canada* pour la somme de 69 252,35 \$ plus taxes;

QUE la facture sera payée à même les comptes suivants :

- Surplus accumulés PP2 : 9 355,70 \$ plus taxes
- Surplus accumulés PP1 : 54 410,40 \$ plus taxes
- Immobilisation PP1 et PP2 : 5 486,25 \$ plus taxes

12. Acceptation de l'offre de services professionnels pour la mise aux normes des installations d'eau potable

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la mise aux normes des installations d'eau potable;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre de services professionnels de *Tetra Tech QI inc.* pour la somme de 7 500 \$ plus taxes pour la mise aux normes des installations d'eau potable;

ATTENDU QUE l'offre de services volet 1 inclus un accompagnement pour rendre les installations conformes aux exigences de l'article 22 du Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

178-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet accepte l'offre de services professionnels volet 1 de *Tetra Tech QI inc.* pour la mise aux normes des installations d'eau potable pour la somme de 7 500 \$ plus taxes;

QUE la facture sera payée à même le surplus non affecté.



RÈGLEMENTS ET PROJETS DE RÈGLEMENTS

Nil.

DIVERS

13. Résolution d'appui à la Semaine de la sécurité ferroviaire

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026;

ATTENDU QUE 252 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 69 décès et 60 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN et Opération Gareautrain demandent au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

179-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet appuie la Semaine de la sécurité ferroviaire qui a lieu au Canada du 21 au 27 septembre 2026.

14. Autorisation de signature de la promesse de vente/d'achat et de l'acte notarié pour la vente du lot 6 651 193 (2, avenue du Geai-Bleu)

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet désire vendre le lot 6 651 193 du CADASTRE DU QUÉBEC, circonscription foncière de L'Islet;

ATTENDU QUE le lot a une superficie de 1 116,20 m²;

ATTENDU QUE le prix de vente est fixé à 35 \$/m² plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. André Blanchet, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

180-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet autorise le maire et le directeur général greffier-trésorier à signer la promesse de vente/d'achat du lot 6 651 193 avec Mme Marie-Pier Lamarre et M. Tommy Caron;

QUE la Municipalité de L'Islet autorise, par la suite, le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale greffière-trésorière adjointe, à signer l'acte notarié de vente du lot 6 651 193 avec Mme Marie-Pier Lamarre et M. Tommy Caron, mémoire des répartitions, état des recettes et débours du vendeur et tout autre document accessoire à cette transaction, pour la somme de 39 067,00 \$ plus taxes applicables;



QUE les frais reliés à l'acte notarié de vente seront payés par l'acquéreur.

15. Modification de la résolution 228-08-2023 intitulée « Demande d'acquisition d'une partie du lot 2 938 792 (donnant sur la route du Rocher) pour régler une problématique de sécurité »

ATTENDU QUE le 7 août 2023, la Municipalité de L'Islet adoptait la résolution 228-08-2023 intitulée « Demande d'acquisition d'une partie du lot 2 938 792 (donnant sur la route du Rocher) pour régler une problématique de sécurité »;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier ladite résolution puisque le titre d'un des signataires n'est plus à jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

181-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet modifie la résolution 228-08-2023 en corrigeant le deuxième « QUE » (avant-dernier paragraphe) de la façon suivante :

« QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général greffier-trésorier, ou en son absence la directrice générale greffière-trésorière adjointe, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents reliés à cette acquisition; »

16. Nomination au comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le siège 1 est présentement vacant au sein du comité consultatif en urbanisme en raison du départ d'un membre;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a affiché un appel de candidatures sur la page Facebook et le site Internet de la Municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une candidature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Éric St-Laurent, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

182-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet nomme Mme Suzanne Quesnel à titre de nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme au siège 1, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat, soit le 31 décembre 2027.

17. Délégation d'embauche de professeurs pour divers cours et de préposés au gymnase pour 2026-2027

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a besoin de professeurs pour divers cours et de préposés au gymnase pour l'automne 2026 et l'hiver 2027;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet accorde une priorité aux employés qui ont travaillé pour elle durant les dernières années;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance du traitement et des conditions de travail stipulés par la direction générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. André Blanchet et appuyé par M. Dave Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

183-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet délègue l'embauche de professeurs pour divers cours et de préposés au gymnase pour l'automne 2026 et l'hiver 2027 à la direction générale.

18. Acceptation de démission de la personne salariée 70-0006

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet a reçu une lettre de démission de la personne salariée 70-0006, officier au service de la sécurité incendie;



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Simon Beaudoin et appuyé par M. Pascal Bernier, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 184-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet accepte la démission de la personne salariée 70-0006.

19. Renvoi administratif de la personne salariée 70-0046

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder au renvoi administratif de la personne salariée 70-0046, pompier recrutée au service de la sécurité incendie, en raison des formations n'ayant pas été complétées dans le délai requis;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Éric St-Laurent et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 185-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet procède au renvoi administratif de la personne salariée 70-0046.

20. Fin de l'entente de services de chef pompier

CONSIDÉRANT QUE les deux parties souhaitent mettre fin à l'entente de services intervenue le 4 octobre 2021 entre la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli et la Municipalité de L'Islet;

CONSIDÉRANT QUE par la présente, les parties sont d'accord de ne pas tenir compte de l'article 2.2 demandant un préavis de 6 mois;

CONSIDÉRANT QUE la date de fin de l'entente serait le 1^{er} septembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE cette résolution n'est valable que si les deux parties l'adoptent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Pascal Bernier et appuyé par M. Simon Beaudoin, puis résolu à l'unanimité des membres du conseil présents :

- 186-08-2026 QUE la Municipalité de L'Islet met fin à l'entente de services de chef pompier du 4 octobre 2021 à compter du 1^{er} septembre 2026.

AFFAIRES MUNICIPALES DIVERSES

21. Aucun point.

QUESTIONS / RÉPONSES

22. Période de questions / réponses

M. Robert Tardif demande s'il serait possible d'ajouter des bacs de déchets et de récupération au coin de la route du Quai et du parc Rocher Panet. La Municipalité a récemment ajouté des tables à pique-nique dans ce secteur.



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

23. Levée de l'assemblée

La séance ferme à 19 h 46 avec la proposition de M. Simon Beaudoin.

Michel Pelletier, directeur général greffier-trésorier

Germain Pelletier, maire

